



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 janvier 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte du rapport de synthèse de l'atelier commun sur le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui s'est tenu le 12 décembre 2011 à l'invitation de l'Afrique du Sud et de l'organisation Security Council Report (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République sud-africaine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Baso **Sangqu**



**Annexe à la lettre datée du 4 janvier 2012 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Rapport de synthèse de l'atelier commun sur le renforcement  
des relations entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Union africaine aux fins du maintien de la paix  
et de la sécurité internationales qui s'est tenu à New York  
le 12 décembre 2011, à l'invitation de l'Afrique du Sud  
et de l'organisation Security Council Report**

**Contexte et généralités**

En prévision du débat de haut niveau que le Conseil de sécurité tiendra sur ses relations avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, lors de la présidence sud-africaine en janvier 2012, la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'organisation Security Council Report ont organisé conjointement, le 12 décembre 2011, un atelier auquel étaient conviés les membres du Conseil de sécurité ainsi que les représentants à New York des pays siégeant au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ceux qui président actuellement les cinq communautés économiques régionales africaines. La Commission de l'Union africaine était représentée par l'Observateur permanent de l'Union auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tete Antonio. Les Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques et aux opérations de maintien de la paix, MM. Lynn Pascoe et Hervé Ladsous, respectivement, étaient également invités à y participer.

L'atelier était scindé en deux séances, l'une étant axée sur l'état actuel du partenariat et les enseignements tirés de l'expérience et l'autre sur des orientations futures pour étudier des modalités concrètes permettant de consolider la relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU.

On trouvera ci-après une brève récapitulation des thèmes abordés par l'atelier et des recommandations auxquelles il a abouti :

**Première séance : état actuel du partenariat et enseignements  
tirés de l'expérience**

*Plan institutionnel* : On a réaffirmé que c'est au Conseil de sécurité de l'ONU qu'incombait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais le rôle complémentaire important que les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, jouent conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies a été entériné. Dans ce contexte, les deux secrétariats ont approfondi leurs relations sur le plan institutionnel. L'ONU a renforcé récemment son bureau de représentation à Addis-Abeba, et la coopération entre l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine offre une illustration du développement des liens qui permet aux deux organisations de travailler de concert pour affronter les défis au Soudan.

En dépit de ces faits nouveaux positifs, les relations continuent de poser des problèmes, en particulier au niveau des organes délibérants (le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine). Les réunions qui ont lieu entre les deux conseils chaque année depuis 2007 sont devenues un élément central de ces relations mais, en dehors des réunions annuelles, il n'y a pas de contacts étroits entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La réunion annuelle peut éventuellement orienter les relations dans une direction plus stratégique. Celle qui s'est tenue en mai 2011 a été une innovation bienvenue, car elle a effectivement mis l'accent sur les questions de fond. Malgré les difficultés qui l'ont caractérisée, dues à des divergences d'opinions, on a relevé des initiatives constructives, tels que les débats qui ont eu lieu sur la Côte d'Ivoire, la Libye, la Somalie et le Soudan. Ces débats ont permis de mieux appréhender les différents points de vue des deux conseils qui sont souvent saisis des mêmes questions. Ils ont montré que l'ONU et l'Union africaine peuvent aborder des questions de fond au lieu de se borner à des questions de procédure ou à des débats généraux sur la coopération. La réunion que le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité de l'ONU sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a tenue avant les discussions annuelles et au cours de laquelle les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont été invités à dialoguer avec les membres du Conseil était également une innovation positive qui a permis de préparer la rencontre entre les deux conseils.

*Plan opérationnel* : Après la fin de la guerre froide, on a assisté à une multiplication des conflits intra-étatiques, et l'Union africaine ou les autres organisations régionales sont particulièrement bien placées pour traiter ces problèmes dans des environnements complexes. Une coopération plus étroite et plus stratégique entre l'ONU et les organismes régionaux est indispensable dans ce contexte.

Sur le plan opérationnel, le Secrétariat de l'ONU a appuyé activement l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine grâce à la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités. Les deux organisations bénéficient également des avantages liés au déploiement de missions conjointes d'évaluation technique et l'on peut citer l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ou la collaboration établie pour la Somalie comme des exemples de coopération. L'Union africaine a souvent été la première à réagir, car elle a une plus grande marge de manœuvre que l'ONU pour son déploiement dans des environnements hostiles comme la Somalie et le Darfour. La difficulté à surmonter est de parvenir à assurer un financement et un soutien logistique prévisibles et durables pour ces opérations de maintien de la paix. À cet égard, le rapport Prodi (A/63/666-S/2008/813) continue d'offrir des indications très utiles et pertinentes.

*Défis liés au Chapitre VIII* : Malgré les dispositions du Chapitre VIII, la Charte des Nations Unies n'envisageait pas un essor pour les organisations régionales qui jouent un rôle stratégique du fait qu'elles sont situées à proximité des zones de conflit. Il est extrêmement important de gérer les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier dans les domaines où le Conseil de sécurité de l'Organisation est moins bien placé pour agir, comme dans celui de la prévention des conflits et de la médiation. Le succès remporté en Guinée témoigne de l'intérêt d'une telle collaboration. À cet égard, le principe de la complémentarité pourrait être exploité dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte.

*Absence d'un modèle unique pour la coopération* : Étant donné la spécificité de chaque situation de conflit, l'expérience montre qu'il n'existe pas de solution applicable à toutes les situations pour le règlement des conflits.

*Coordination et cohérence des politiques* : Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine collaborent de façon très étroite dans les secteurs où leurs vues politiques convergent. En revanche, ils ne sont pas toujours parvenus à gérer les situations qui donnent lieu à des opinions politiques divergentes et cela n'a pas contribué à favoriser un partenariat stratégique. À cet égard, les divergences récentes qui ont été constatées, notamment à propos de la Libye et de la Côte d'Ivoire, ont été soulignées. Le principe de subsidiarité applicable à l'égard des organisations sous-régionales et régionales et de l'ONU a été réaffirmé. Le fait de collaborer avec des organisations régionales ou sous-régionales choisies de façon sélective lorsque cela est commode et politiquement opportun pour le Conseil de sécurité de l'ONU ne sert pas l'intérêt collectif lié à la recherche d'une paix et d'une sécurité durables. Les deux conseils doivent trouver un moyen de gérer leurs divergences.

### **Deuxième séance : voie à suivre pour consolider les relations**

*Mise en perspective du Chapitre VIII* : Il est nécessaire de réfléchir sur le rôle des organisations régionales en cette période d'après guerre froide et de le cerner. Cette réflexion aiderait à surmonter la barrière psychologique qui existe dans ces relations. Il faut élaborer une perspective globale et forger une conception commune quant à l'interprétation de la mise en œuvre du Chapitre VIII.

*Principe des atouts respectifs et des avantages relatifs* : Il importe que les vues d'organisations régionales comme l'Union africaine soient prises en considération étant donné qu'elles sont situées à proximité des zones de conflit.

*Renforcement du mécanisme des réunions annuelles conjointes* : Dans ce contexte, les relations peuvent être consolidées par des consultations continues qui se tiendraient tout au long de l'année en sus des réunions annuelles. On pourrait également encourager des contacts réguliers entre les Présidents du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il faudrait également établir une communication plus étroite entre le Conseil de sécurité de l'ONU et les représentants du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à New York et continuer d'utiliser le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique comme un instrument de renforcement des relations.

*Prise en main africaine et souveraineté nationale* : Les initiatives de paix produisant des effets durables sont intrinsèquement liées aux principes de maîtrise nationale et de souveraineté des États qui doivent être respectés. Il convient de prendre en compte les tentatives faites par ceux qui sont directement touchés par les conflits, notamment au niveau de la région.

*Filières de remontée de l'information* : Ces paramètres importants doivent être définis de façon claire, surtout lorsqu'il y a un représentant ou un médiateur conjoint.

*Principe de subsidiarité* : Le rôle des organisations régionales et sous-régionales doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, s'agissant en particulier des relations qu'elles entretiennent avec le Conseil de sécurité de l'ONU. La différenciation établie entre l'Union africaine et les autres organisations régionales

présentes sur le continent est parfois une source de complications pour la façon dont le Conseil de sécurité gère ses relations avec l'Afrique.

*Coordination et cohérence des politiques* : L'harmonisation des politiques des deux organisations pourrait contribuer dans une large mesure à favoriser une approche stratégique des situations de conflit et de la prévention des conflits en Afrique. C'est un facteur extrêmement important eu égard à la pénurie de ressources.

*Répartition des tâches et partage productif des charges* : On pourrait aussi s'entendre sur une répartition claire des tâches à partir des responsabilités correspondantes. Comme les deux organisations ont des mandats différents, il importe de veiller à ce que les charges liées au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique soient réparties proportionnellement.

*Appui financier* : Compte tenu de l'importance des défis en matière de paix et de sécurité et des ressources limitées dont on dispose pour les affronter, il pourrait être avantageux pour l'Union africaine de pouvoir compter sur un appui financier souple, prévisible et durable de la part de l'ONU et d'autres organismes ou partenaires internationaux.

*Renforcement des capacités* : Le renforcement des capacités de l'Union africaine devrait se poursuivre dans le cadre du programme décennal en cours mis en place à cette fin.

*Absence de solutions toutes faites* : Les organisations régionales peuvent être beaucoup plus souples que des organismes à caractère universel tels que l'ONU. Il faudrait adapter des approches collectives à des situations différentes en fonction des besoins stratégiques et opérationnels. Il est apparu clairement, en particulier ces dernières années, que les deux organisations ne seront pas toujours d'accord, mais les deux conseils, assistés par les deux secrétariats, doivent s'efforcer d'atténuer autant que possible les divergences dans la poursuite d'objectifs analogues concernant la paix et la sécurité sur le continent.